

# PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

## EXAMEN INITIAL

- Une demande manuscrite du candidat sollicitant son inscription à l'examen, adressée à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne ;
- La fiche de renseignements administratifs (annexe 1), dûment complétée et signée par le candidat, puis visée par l'organisme de formation ;
- Une photo d'identité récente à coller ;
- Un certificat médical d'aptitude (annexe 2) datant de moins de trois mois à la date du dépôt de dossier (imprimé ci-joint obligatoire en original) ;
- Une copie du certificat de compétence de secouriste du candidat – premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou d'un titre équivalent ;
- Une photocopie recto-verso lisible d'une pièce d'identité récente (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Pour les mineurs de plus de 17 ans, une autorisation parentale (annexe 3) signée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde ;
- Une copie du jugement pour les mineurs émancipés ;
- Une enveloppe libellée à l'adresse du candidat et timbrée au tarif prioritaire.

## RECYCLAGE

- Une demande manuscrite du candidat sollicitant son inscription à l'examen, adressée à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne ;
- La fiche de renseignements administratifs (annexe 1), dûment complétée et signée par le candidat, puis visée par l'organisme de formation ;
- Une photo d'identité récente à coller ;
- Un certificat médical d'aptitude (annexe 2) datant de moins de trois mois à la date du dépôt de dossier (imprimé ci-joint obligatoire en original) ;
- Une photocopie recto-verso lisible d'une pièce d'identité récente (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Une copie du diplôme du BNSSA et de l'attestation du dernier recyclage quinquennal ;
- Un justificatif attestant du maintien des compétences du secouriste du candidat, en application des dispositions de l'arrêté du 27 août 2007 modifié ;
- Une enveloppe libellée à l'adresse du candidat et timbrée au tarif prioritaire.

### **Les candidatures « isolées » ne sont pas autorisées.**

Pour les **candidats** ayant suivi leur formation dans un **autre département**, le dossier d'inscription doit obligatoirement être transmis par le service de l'État en charge du secourisme, du département de résidence (joindre une attestation d'assiduité à la formation et une lettre justifiant des motifs ayant conduit à une inscription hors du département).

Contact : Mme Sandra Boyer – 02.51.23.93.75 – [sandra.boyer@vendee.gouv.fr](mailto:sandra.boyer@vendee.gouv.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

# DOSSIER D'INSCRIPTION AU BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

(à compléter en lettres majuscules)

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS – ANNEXE 1

Examen initial

Recyclage

Photo  
d'identité

Cachet de l'organisme de formation  
au BNSSA

NOM : ..... usage : .....

PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .. / .. / .. LIEU DE NAISSANCE : .....

SEXE :  masculin  féminin

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

☎ : ..... 📠 : ..... EMAIL : .....

Situation de famille : .....

Situation professionnelle (préciser l'administration de tutelle ou les références de l'employeur) : .....

Diplômes scolaires et universitaires : .....

Diplômes et brevets sportifs détenus : .....

Numéro, date et lieu d'obtention du PSE1, ou d'un titre équivalent : .....

Observations : .....

Date :

Signature :

**SEUL UN DOSSIER COMPLET, TRANSMIS PAR L'ORGANISME DE FORMATION  
AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LA SESSION, PERMET L'INSCRIPTION À L'EXAMEN**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

## ANNEXE 2

# CERTIFICAT MÉDICAL BNSSA

(arrêté du 26 juin 1991)

*Rappel de la réglementation : un certificat médical établi **moins de trois mois** avant la date de dépôt de dossier est exigé pour tout candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou à l'examen de révision de ce brevet.*

Je soussigné, \_\_\_\_\_, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour \_\_\_\_\_ et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

### **Sans correction**

- Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.
- Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

### **Avec correction :**

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(signature et cachet du médecin obligatoire)





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

ANNEXE 3

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES CANDIDATS MINEURS

Je soussigné, .....

demeurant .....

.....

agissant en qualité de :

père

mère

tuteur légal

autorise .....

né(e) le .....

à se présenter à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique  
organisé en Vendée.

À .....,  
le .....

Nom, prénom  
(signature obligatoire)